

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le 12 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 Février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P.- BLANCHE N.- CAUDE J. - LANCELOT G.
LELIÈVRE G. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : Mme BASCOP V. - MM. DUMAS D. - MASSON C.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

Le compte-rendu de réunion de Conseil Syndical du 27 Novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'EAU POTABLE (D01)

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pour la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

En référence à la circulaire NOR DEV/0/08/10872/c des Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et de la santé du 28 avril 2008, et à la circulaire préfectorale du 14 mai 2008, relative à l'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement des autorités compétentes,

Ce rapport annuel doit être présenté et approuvé au Conseil Syndical et aux Conseils Communaux des Communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE le rapport 2023 présenté dans son intégralité.

.../...

RAPPORT ANNUEL 2023
(selon décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

1° SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

D01 (Suite)

Présentation du territoire desservi

Le service est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) assurant la production, la protection du point de prélèvement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Le service est exploité en régie.

Indicateurs descriptifs des services

- Principaux points de prélèvement :

1 forage à Saint-Maurice sur Fessard, lieu-dit "La Justice".

1 forage à Chevillon sur Huillard, lieu-dit "Le Ratibeau".

- Nature des ressources utilisées :

Ces forages captent des eaux souterraines (eaux des calcaires de Beauce et de la craie).

- Débit nominal en m³/h :

Forage "Le Ratibeau" : 85 (Chevillon sur Huillard)

Forage "La Justice" : 150 (Saint Maurice sur Fessard).

- Nombre d'habitants :

Le Syndicat dessert 4 communes : CHEVILLON sur HUILLARD (1 530 h.)
SAINT MAURICE sur FESSARD (1 172 h.) - VILLEMOUTIERS (486 h.) -
VIMORY (1 144 h.) soit **4 332 Habitants**.

Il existait 2 224 compteurs au 23 Mars 2023, répartis comme suit :

. 793 compteurs d'eau => Chevillon sur Huillard.
. 630 compteurs d'eau => Saint Maurice sur Fessard.
. 256 compteurs d'eau => Villemoutiers.
. 545 compteurs d'eau => Vimory.

- Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,870 kilomètres se décomposant ainsi :

. 60.670 km => Chevillon sur Huillard
. 45.300 km => Saint Maurice sur Fessard
. 29.700 km => Villemoutiers
. 40.200 km => Vimory

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D01 (Suite 1)

Page 3/17

Indicateurs financiers

Il n'existe pas de tarification forfaitaire.

1) **Le prix du m³ d'eau 2023 est de 0,71 € HT** pour tous les abonnés, assujetti à une T.V.A. de 5.5 % (selon délibération D18 suite à réunion de Conseil Syndical du 12 Décembre 2022).

2) Facturation :

2 factures sont établies dans l'année selon *Annexe 1 (2 pages)*, soit :

. 1er semestre (du 1^{er} Avril année N-1 au 31 Mars année N) :

Part fixe abonnement du compteur.

. 2ème semestre (du 1^{er} Octobre année N-1 au 30 Septembre année N) :

Consommation de l'année totale de référence.

Il n'existe pas de rémunération de service public.

Le prix TTC du service au m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est le suivant :

$$\frac{[(0.71 \times 5.5 \%) + 0.082 + 0.380] \times 120 + (48.00 \times 5.5 \%)}{120} = 1.633 \text{ €}$$

Où :

- 0.71 € représente le prix unitaire H.T. au m³ assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- 0.082 € représente la taxe de prélèvement de ressource en eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- 0.380 € représente le taux de la taxe de lutte contre la pollution domestique applicable pour les 4 Communes (à multiplier par le volume d'eau).
- 48.00 € correspond au prix unitaire d'abonnement de compteur Ø 20 mm (N° 2) assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- Le montant non proportionnel est de 36 % (soit $\frac{48.00}{0.71 \times 120 \text{ m}^3 + 48.00}$)

Autres indicateurs financiers

Les recettes d'exploitation autres que les factures d'eau sont des prestations proposées aux abonnés : nouveaux branchements, ouverture et fermeture de compteur, déplacement de compteur (imputation à l'article 704 de la nomenclature M49 abrégée).

Le délai maximal d'ouverture des branchements défini par le service est de 2 jours pour les nouveaux abonnés

.../...

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/17

D01 (Suite 2)

Indicateurs de performance

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 100 %.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100 %.

Pour la qualité de l'eau, consulter le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

NOTA : la dureté de l'eau (indicateur demandé pour l'utilisation des lave-linge, lave-vaisselle ...) correspond au titre alcalimétrique complet.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100 %.

Pour l'année 2023, les deux forages ont produit **260 980 m³** d'eau, soit :

- 149 720 m³ pour le château d'eau de Chevillon sur Huillard.
- 111 260 m³ pour le château d'eau de Saint Maurice sur Fessard.

235 847 m³ ont été consommés par les abonnés (facturation du 01.10.2022 au 30.09.2023), dont 3 714 m³ pour fuites après compteur, et l'utilisation de :

- 3 700 m³ pour les purges et les lavages de châteaux d'eau,
- 1 113 m³ pour bornes de défense incendie,
- 204 m³ pour la consommation des gens du voyage à Vimory.

soit une perte réelle de 16 402 m³, correspondant à **6.285 %**.

Le rendement du réseau de distribution est donc de **93.715 %**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 21 419 m³/175 870 m, soit : 0.122.

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 16 402 m³/175 870 m, soit : 0.093.

Le SMAEP a fourni 24 075 m³ via l'interconnexion avec la Commune de LADON pour l'année 2023.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité pour l'exercice 2023 est nul.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a été nul pour l'exercice 2023.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %.

.../...

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D01 (Suite 3)

Financement des investissements

Branchements en plomb

Aucune conduite, ni branchement en plomb n'existe sur chacune des 4 Communes membres du SMAEP.

Etat de la dette du service

Encours de la dette : aucun emprunt n'est inscrit au Compte Administratif 2023.

Amortissements

Durant l'exercice 2023, la collectivité a réalisé les amortissements repris en *Annexe 2* (5 pages).

Le taux d'impayés TTC sur les factures d'eau (part fixe abonnement de compteur + consommation eau depuis les 5 derniers exercices incluant les non-valeurs) cumulé à la fin de l'exercice 2022 s'élève à :

- . 50.64 € pour créance éteinte au titre de l'exercice 2019,
 - . 792.68 € pour créances admises en non-valeur au titre des années 2016 à 2022.
 - . 43 511.70 € pour créances non recouvrées (de 2018 à 2022 inclus)
- soit un total de 43 511.70 € / 389 046.45 € (Facturation cumulée 2023) = **11.2 %**.

Le taux de réclamations est assez significatif après la facturation de l'assainissement collectif, les abonnés invoquant l'abonnement du compteur en assainissement collectif qui n'a pas lieu d'exister ou le volume facturé par SUEZ Eau France ne correspondant pas à celui exporté depuis notre facturation, notamment lors d'un écrêtement à titre exceptionnel lors d'une consommation excessive pour quelques abonnés.

Voir Annexes 1 et 2 (7 pages suivantes)

Page 6/17
Annexe 1

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 045-200037612-20240212-D01_2024-DE

Facture réelle

N° : 2023 - 2 - 1679 23/03/2023

SMAEP de Chevillon sur Huillard - St Maurice sur Fessard-
Villemoutiers-Vimory - 36 Grande Rue - 1er Etage Mairie - 45700
CHEVILLON SUR HUILLARD

Votre référence : 1-533

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MONTARGIS (SGC)
33 RUE DES DEPORTES ET INTERNES DE LA RESISTANCE
CS 50214 - 45214 MONTARGIS

M

M

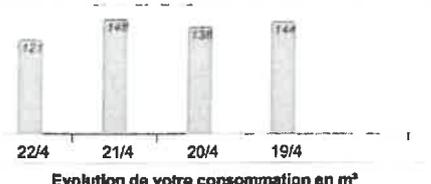
45700 VIMORY

45700 VIMORY

Période de consommation du 1 Octobre 2022
au 31 Mars 2023

Période d'abonnement du 1 Avril 2022 au 31
Mars 2023

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEAU	CONSO	REGUL	Total	148
1-12944902		AUCUNE	109	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	0	0
Coût de l'abonnement : 50.64 €							Total en m³ :	0,74



FACTURE A REGLER AVANT LE 1er NOVEMBRE 2023

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
Eau			48.00		2.64	50.64
Part fixe Abonnement compteur No 2	1	48.000000	48.00	5.500000%	2.64	50.64
Net à payer			48.00		2.64	50.64

2 FACTURES ANNUELLES : AVRIL pour Abonnement
compteur ; OCTOBRE pour Consommation annuelle
d'eau. Site pour qualité eau <http://solidarites-sante.gouv.fr>

FACTURE A REGLER AVANT LE 1er NOVEMBRE 2023

MODALITES DE REGLEMENT:

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement ; veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer ; un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement au Centre d'Encaissement de RENNES ; veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement au Centre d'Encaissement de RENNES selon IBAN au verso de l'Avs des Sommes à Payer.

A REGLER AVANT LE : 01/05/2023

Talon à joindre au règlement

SMAEP de Chevillon sur Huillard - St Maurice sur Fessard- Villemoutiers-Vimory -
Période de consommation du 1 Octobre 2022 au 31 Mars 2023
Période d'abonnement du 1 Avril 2022 au 31 Mars 2023

NET A PAYER

50.64 €

Fact N° : 2023 - 2 - 1679

Abonné : 1-533 M.

Payeur : M

45700 VIMORY



Annexe 1

Facture réelle

N° : 2023 - 5 - 1271

25/09/2023

SMAEP de Chevillon sur Huillard - St Maurice sur Fessard -
Villemoutiers-Vimory - 36 Grande Rue - 1er Etage Mairie - 45700
CHEVILLON SUR HUILLARD

Votre référence : 00219

M.

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MONTARGIS (SGC)
33 RUE DES DEPORTES ET INTERNES DE LA RESISTANCE
CS 50214 - 45214 MONTARGIS

M

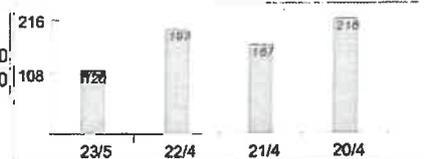
45700 SAINT MAURICE SUR FESSARD

Période de consommation du 1 Octobre 2022
au 30 Septembre 2023Période d'abonnement du 1 Avril 2023 au 31
Mars 2024

45700 SAINT MAURICE SUR FESSARD

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEAU	CONSO	REGUL	Total
2242-70011626	24/08/2023	REELLE	0	31	31	89	120
Total en m³:							120

Prix du litre d'eau toutes taxes comprises (hors abonnement) : 0.00121 €



Evolution de votre consommation en m³

FACTURE A REGLER AVANT LE 1er NOVEMBRE 2023

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
Eau			140.64		4.69	145.33
Eau entre 0 et 9999999	120	0.710000	85.20	5.500000%	4.69	89.89
Ressource en Eau Agence Eau Seine	120	0.082000	9.84			9.84
Lutte contre la pollution Agence de l'E	120	0.380000	45.60			45.60
Net à payer			140.64		4.69	145.33

2 FACTURES ANNUELLES : AVRIL pour Abonnement
compteur ; OCTOBRE pour Consommation annuelle
d'eau. Site pour qualité eau <http://solidarites-sante.gouv.fr>

FACTURE A REGLER AVANT LE 1er NOVEMBRE 2023

MODALITES DE REGLEMENT:

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer ; un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement au Centre d'Encaissement de RENNES : veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement au Centre d'Encaissement de RENNES selon IBAN au verso de l'Avis des Sommes à Payer.

A REGLER AVANT LE : 01/11/2023

Talon à joindre au règlement

SMAEP de Chevillon sur Huillard - St Maurice sur Fessard - Villemoutiers-Vimory -
Période de consommation du 1 Octobre 2022 au 30 Septembre 2023
Période d'abonnement du 1 Avril 2023 au 31 Mars 2024**NET A PAYER****145.33 E**

Fact N° : 2023 - 5 - 1271

Abonné : 00219 M

Payeur : M I

45700 SAINT MAURICE SUR FESSARD

Page 8/17

Annexe 2 - Dot 2024

45700 Chevillon-sur-Huillard

Biens par imputation

1 - SMAEP CHEVILLON ST MAURICE VILLEMOUTIERS VIMORY - 2023

Fonctionnement / Dépense **Total : 92 263,89 €**

Compte : 6811 **Fonction** **Total : 92 263,89 €**

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0110	7R95-5	RESEAUX	1 258,00
0111	7R95-6	RESEAUX	1 061,00
0112	7R95-7	RESEAUX	222,00
0113	7R95-8	RESEAUX	1 133,00
0114	7R95-9	RESEAUX	1 164,00
0115	7R95-10	RESEAUX	314,00
0126	6C95	GARAGE	55,00
0127	7C95	SURPRESSEUR CHEVRY	609,00
0128	8C85	SURPRESSEUR CHEVILLON	304,00
0129	5C95-2	CHATEAU EAU ST MAURICE	1 385,00
0130	5C95-3	CHATEAU EAU ST MAURICE	51,00
0131	8C95	SURPRESSEUR CHEVILLON	4,00
0132	7C95	SURPRESSEUR CHEVRY	17,00
0133	8C95	SURPRESSEUR CHEVILLON	44,00
0151	8R03	Travaux extension réseau eau Villemoutiers	757,71
0168	39C07	REFECTION CUVE CHATEAU D'EAU CHEVILLON S	1 373,64
018	7R95-3	RESEAUX	1 585,00
0187	58C10	Travaux de serrurerie Réfection réservoir château	541,03
019	7R95-4	RESEAUX	1 221,00
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	1 641,34
100C18	100C18	MISE EN CONFORMITE INSTALLATION ELECTRIQU	729,51
105M19	105M19	Perforateur Piqueur MAKITA HM1400	228,37
107R19	107R19	Renforcement réseau Rue Pichotteries à Chevillon ave	48,38
108R19	108R19	Matériel renforcement reseau d eau Rue des Pichotter	261,76
109V19	109V19	Fourgon IVECO Daily 12 M3 PACK CONFORT	6 492,75
110M19	110M19	NOUVEAU DETECTEUR DE METAUX	66,00
111M19	111M19	Installation nouvelle ARMOIRE ELECTRIQUE CHATE	904,26
113M20	113M20	INSTALLATION DE 2 POMPES AU CHATEAU D EAU	2 748,80
114M20	114M20	PHOTOCOPIEUR KONICA MINOLTA C250i	620,00
115M20	115M20	MINOCONNECT SET RADIO POUR TERMINAL REL	118,00
116M20	116M20	NOUVEAU TERMINAL RELEVÉ COMPTEURS	846,00
117M20	117M20	Interface de communication Tablette relève compteurs	155,00
118M20	118M20	DEUX NOUVEAUX COMPTEURS AUX CHATEAUX D	145,00
119M20	119M20	COMPTEURS D EAU EN RADIO RELEVÉ	6 214,60
121M20	121M20	Accessoires pour 537 Compteurs d eau en radio relev	1 593,74
122M20	122M20	10 Compteurs coaxiaux en radio relève	180,00
124M21	124M21	Droit d utilisation des logiciels du 01 12 2020 au 30 11	596,25
126V21	126V21	Fourgon utilitaire IVECO DAILY 2020	6 025,55
127M21	127M21	Raccords, Joints et Accessoires compteurs en radio-re	999,09
128M21	128M21	337 COMPTEURS EN RADIO RELEVÉ	3 909,20

Page 917

129M21	129M21	246 COMPTEURS EN RADIO RELEVÉ	
130M22	130M22	Droits d'utilisation des logiciels SEGILOG	
132M22	132M22	631 Compteurs d'eau en radio-relève	7 991,00
133M22	133M22	Transfert de données SEGILOG BERGER-LEVRAULT	120,00
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	378,96
2013-2173-3	2013-2173-3	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	274,90
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	711,19
2013-2173-5	2013-2173-5	Réfection extérieure château d'eau de Vimory	55,88
2013-21756-1	2013-21756-1	Alimentation Eau Potable Lotissement HLM à Vimory	64,87
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	4 555,21
2013-21756-11	2013-21756-11	Protection Captage Interconnexion à Vimory	9,91
2013-21756-12	2013-21756-12	Extension Réseau Eau Les Foumeaux à Vimory	37,18
2013-21756-13	2013-21756-13	Protection Captage Interconnexion à Vimory	775,78
2013-21756-14	2013-21756-14	Protection Captage Interconnexion à Vimory	6,51
2013-21756-16	2013-21756-16	Réseau Alimentation Eau Croix Saint Pierre à Vimory	10,35
2013-21756-17	2013-21756-17	Réseau Alimentation Eau Lotissement Le Bourg à Vim	1 811,83
2013-21756-3	2013-21756-3	Protection Captage eau Les Grandes Veuves à Vimor	866,53
2013-21756-4	2013-21756-4	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	12 846,77
2013-21756-5	2013-21756-5	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	968,66
2013-21756-6	2013-21756-6	Protection Captage La Roncière à Vimory .	63,40
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Sauniers à V	5 817,72
2013-21756-8	2013-21756-8	Protection Captage Interconnexion à Vimory	7,33
2013-21756-9	2013-21756-9	Protection Captage Les Sauniers à Vimory	279,99
2013-21758-1	2013-21758-1	Extension Réseau Eau Les Foumeaux à Vimory	411,49
80M13	80M13	Pompe de reprise au château d'eau de Chevillon sur H	1 890,94
91R15	91R15	Travaux de Fonçage Extension réseau Route d Orléan	717,00
94R15	94R15	Matériel pour Travaux Extension réseau eau potable R	195,31
95R15	95R15	Terrassement 250 ml tranchée Travaux extension rése	83,00

Fonctionnement / Recette

Total : 27 333,91 €

Compte : 777

Fonction :

Total : 27 333,91 €

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0151	8R03	Travaux extension réseau eau Villemoutiers	378,86
0168	39C07	REFECTION CUVE CHATEAU D'EAU CHEVILLON S	594,91
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	543,46
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	202,53
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	473,49
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	140,63
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	283,81
2013-2173-3	2013-2173-3	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	382,35
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	428,57
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	383,54
2013-2173-5	2013-2173-5	Réfection extérieure château d'eau de Vimory	69,44
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	557,33
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	345,03
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	503,08
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	668,80
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	553,90
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	1 003,20
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	337,33
2013-21756-3	2013-21756-3	Protection Captage eau Les Grandes Veuves à Vimor	438,49
2013-21756-4	2013-21756-4	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	12 846,77
2013-21756-5	2013-21756-5	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	875,83

2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les S	
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les S	
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	399,52
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	391,68
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	2 218,28
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	686,02
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	500,00

Investissement / Dépense	Total : 27 333,91 €
---------------------------------	----------------------------

Compte : 1391	Fonction :	Total : 27 333,91 €
---------------	------------	---------------------

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0151	8R03	Travaux extension réseau eau Villemoutiers	378,86
0168	39C07	REFECTION CUVE CHATEAU D'EAU CHEVILLON S	594,91
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	543,46
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	202,53
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	473,49
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	140,63
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	283,81
2013-2173-3	2013-2173-3	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	382,35
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	383,54
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	428,57
2013-2173-5	2013-2173-5	Réfection extérieure château d'eau de Vimory	69,44
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	345,03
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	503,08
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	337,33
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	557,33
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	668,80
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	553,90
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	1 003,20
2013-21756-3	2013-21756-3	Protection Captage eau Les Grandes Veuves à Vimor	438,49
2013-21756-4	2013-21756-4	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	12 846,77
2013-21756-5	2013-21756-5	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	875,83
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	1 029,03
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	98,03
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	399,52
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	391,68
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	500,00
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	2 218,28
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	686,02

Investissement / Recette	Total : 92 263,89 €
---------------------------------	----------------------------

Compte : 2805	Fonction	Total : 1 346,25 €
---------------	----------	--------------------

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
124M21	124M21	Droit d utilisation des logiciels du 01 12 2020 au 30 11	596,25
130M22	130M22	Droits d'utilisation des logiciels SEGILOG	630,00
133M22	133M22	Transfert de données SEGILOG BERGER-LEVRAULT	120,00

Compte : 2813	Fonction	Total : 2 469,00 €
---------------	----------	--------------------

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0126	6C95	GARAGE	55,00

0127	7C95	SURPRESSEUR CHEVRY	
0128	8C95	SURPRESSEUR CHEVILLON	
0129	5C95-2	CHATEAU EAU ST MAURICE	1 385,00
0130	5C95-3	CHATEAU EAU ST MAURICE	51,00
0131	8C95	SURPRESSEUR CHEVILLON	4,00
0132	7C95	SURPRESSEUR CHEVRY	17,00
0133	8C95	SURPRESSEUR CHEVILLON	44,00

Compte : 28158 Fonction : Total : 35 523,17 €

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0168	39C07	REFECTION CUVE CHATEAU D'EAU CHEVILLON S	1 373,64
0187	58C10	Travaux de serrurerie Réfection réservoir château	541,03
0191	62C10	Réfection complète réservoir château d'eau de St M	1 641,34
100C18	100C18	MISE EN CONFORMITE INSTALLATION ELECTRIQU	729,51
105M19	105M19	Perforateur Piqueur MAKITA HM1400	228,37
107R19	107R19	Renforcement réseau Rue Pichotteries à Chevillon ave	48,38
108R19	108R19	Matériel renforcement reseau d eau Rue des Pichotter	261,76
110M19	110M19	NOUVEAU DETECTEUR DE METAUX	66,00
111M19	111M19	Installation nouvelle ARMOIRE ELECTRIQUE CHATE	904,26
113M20	113M20	INSTALLATION DE 2 POMPES AU CHATEAU D EAU	2 748,80
118M20	118M20	DEUX NOUVEAUX COMPTEURS AUX CHATEAUX D	145,00
119M20	119M20	COMPTEURS D EAU EN RADIO RELEV	6 214,60
121M20	121M20	Accessoires pour 537 Compteurs d eau en radio relev	1 593,74
122M20	122M20	10 Compteurs coaxiaux en radio relève	180,00
127M21	127M21	Raccords, Joints et Accessoires compteurs en radio-re	999,09
128M21	128M21	337 COMPTEURS EN RADIO RELEV	3 909,20
129M21	129M21	246 COMPTEURS EN RADIO RELEV	3 061,20
132M22	132M22	631 Compteurs d'eau en radio-relève	7 991,00
80M13	80M13	Pompe de reprise au château d'eau de Chevillon sur H	1 890,94
91R15	91R15	Travaux de Fonçage Extension réseau Route d Orléan	717,00
94R15	94R15	Matériel pour Travaux Extension réseau eau potable R	195,31
95R15	95R15	Terrassement 250 ml tranchée Travaux extension rése	83,00

Compte : 28172 Fonction : Total : 8 713,71 €

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
0110	7R95-5	RESEAUX	1 256,00
0111	7R95-6	RESEAUX	1 061,00
0112	7R95-7	RESEAUX	222,00
0113	7R95-8	RESEAUX	1 133,00
0114	7R95-9	RESEAUX	1 164,00
0115	7R95-10	RESEAUX	314,00
0151	8R03	Travaux extension réseau eau Villemoutiers	757,71
018	7R95-3	RESEAUX	1 585,00
019	7R95-4	RESEAUX	1 221,00

Compte : 28173 Fonction : Total : 1 420,93 €

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
2013-2173-2	2013-2173-2	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	378,96
2013-2173-3	2013-2173-3	Réfection intérieure Château d'eau de Vimory	274,90
2013-2173-4	2013-2173-4	Réfection extérieure château d'eau Vimory	711,19
2013-2173-5	2013-2173-5	Réfection extérieure château d'eau de Vimory	55,88

Compte : 28175

Fonction :

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
2013-21756-1	2013-21756-1	Alimentation Eau Potable Lotissement HLM à Vimory	64,87
2013-21756-10	2013-21756-10	Protection Captage Interconnexion à Vimory	4 555,21
2013-21756-11	2013-21756-11	Protection Captage Interconnexion à Vimory	9,91
2013-21756-12	2013-21756-12	Extension Réseau Eau Les Foumeaux à Vimory	37,18
2013-21756-13	2013-21756-13	Protection Captage Interconnexion à Vimory	775,78
2013-21756-14	2013-21756-14	Protection Captage Interconnexion à Vimory	6,51
2013-21756-16	2013-21756-16	Réseau Alimentation Eau Croix Saint Pierre à Vimory	10,35
2013-21756-17	2013-21756-17	Réseau Alimentation Eau Lotissement Le Bourg à Vim	1 811,83
2013-21756-3	2013-21756-3	Protection Captage eau Les Grandes Veuves à Vimor	866,53
2013-21756-4	2013-21756-4	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	12 846,77
2013-21756-5	2013-21756-5	Rétablissement Réseau Eau Autoroute Vimory	968,66
2013-21756-6	2013-21756-6	Protection Captage La Roncière à Vimory	63,40
2013-21756-7	2013-21756-7	Protection Captages La Roncière et Les Saulniers à V	5 817,72
2013-21756-8	2013-21756-8	Protection Captage Interconnexion à Vimory	7,33
2013-21756-9	2013-21756-9	Protection Captage Les Saulniers à Vimory	279,99
2013-21758-1	2013-21758-1	Extension Réseau Eau Les Foumeaux à Vimory	411,49

Compte : 2818

Fonction :

Total : 14 257,30 €

Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
109V19	109V19	Fourgon IVECO Daily 12 M3 PACK CONFORT	6 492,75
114M20	114M20	PHOTOCOPIEUR KONICA MINOLTA C250i	620,00
115M20	115M20	MINOCONNECT SET RADIO POUR TERMINAL REL	118,00
116M20	116M20	NOUVEAU TERMINAL RELEVÉ COMPTEURS	846,00
117M20	117M20	Interface de communication Tablette relève compteurs	155,00
126V21	126V21	Fourgon utilitaire IVECO DAILY 2020	6 025,55

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 13/17

INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (D02)

Monsieur Le Président expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.712-13 et L.713-2,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis Favorable du Comité Social Territorial en date du 24 Janvier 2024,

Considérant l'intérêt à verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte, dans la limite du plafond d'exonération de 7 500 €.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

Sont exclus :

- Les agents contractuels de droit privé
- Les vacataires
- Les apprentis

.../...

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

D02 (suite)

Page 14/17

- Les stagiaires de l'enseignement
- Les volontaires du service civique
- Les collaborateurs occasionnels du service public (ex : agents recenseurs qui ne sont pas sous contrat [ex : accroissement temporaire d'activité], commissaires enquêteurs, bénévoles, médecins agréés)
- L'agent en activité accessoire au titre de la rémunération perçue pour cette activité accessoire et lorsqu'elle est exercée auprès d'un autre employeur.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros (pour les agents dont la rémunération est d'au plus 23.700 euros sur la période de référence) et 300 euros (pour les agents dont la rémunération est comprise entre 33.601 euros et 39.000 euros).

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, selon :

09 voix POUR

00 voix CONTRE

00 ABSTENSION

DÉCIDE d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

D02 (suite 1)

Page 15/17

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (dans la limite de 300 €)

- L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel, avec le versement du montant effectif de la prime indiqué dans le tableau ci-dessus.

- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget primitif 2024.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et prendre toutes les mesures inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Considérant le tableau de proposition d'avancements de grade 2024 transmis par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45) en date du 28 Novembre 2023,

Vu les décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 Mars 2010 portant avancement de grades pour les agents de catégorie B,

En application de la détermination du taux de promotion à 100 % pour le personnel en matière d'avancement de grade, selon délibération D05 suite à Conseil Syndical du 30 janvier 2017,

Vu les critères mentionnés sur les Lignes Directrices de Gestion (A05-2021) avec Avis Favorable du CT en date du 16 Décembre 2021, pour une validité jusqu'au 1^{er} Janvier 2026,

Considérant l'avis Favorable de l'autorité territoriale pour la nomination d'un agent actuellement Rédacteur principal de 2^{ème} classe au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à effet au 01/04/2024,

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 16/17

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

PROPOSE la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à temps non complet (29 h/35^{ème}), au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, à compter du 1^{er} Avril 2024.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE MATÉRIELS ET LOGICIELS DESTINÉS AUX COMPTEURS EN RADIO-RELEVÉ (D04)

En référence à la délibération D04 du 15 Février 2021 actant le choix de la Société DIOPTASE située à Tours (37000) quant à l'utilisation des licences TOURMALINE et SAPHIR entre le logiciel Eau et les 2 tablettes de radio-relève des compteurs d'eau,

Monsieur le Président donne lecture du contrat de maintenance DIOPTASE, avec le montant de la prestation se décomposant ainsi :

Redevance de la première année (01/01/2024 au 31/12/2024) :

↳ Montant total H.T.	...	862.50 €
Montant total T.T.C. (incluant la T.V.A. de 20 %)	...	1 035.00 €

Redevance des années suivantes (à compter du 01/01/2025) :

↳ Montant total H.T.	...	950.00 €
Montant total T.T.C. (incluant la T.V.A. de 20 %)	...	1 140.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

ACCEPTE les redevances annuelles inhérentes au contrat de maintenance proposé par la Société DIOPTASE, en imputant ces dépenses à l'article 6156 ~Maintenance~ en *Section Exploitation*.

INSCRIT les crédits correspondants aux Budgets Primitifs à compter de l'exercice 2024,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- En l'absence des élus de la Commune de Vimory, Monsieur le Président évoque à l'assemblée le linéaire du réseau de Vimory prioritaire présentant un risque de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) supérieur à 0,5 µg/l comme déjà relevé lors d'une analyse de l'ARS le 27/09/2023.

Monsieur BOURILLON propose de contacter le Président du Syndicat d'eau potable de Douchy-Montcorbon confronté au même problème.

.../...

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 17/17

SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DE CRÉANCES POUR PROVISIONNEMENT 2023

Une liste concernant les créanciers a été analysée en séance pour suite à donner à transmettre au SMAEP, par chaque délégué des 4 Communes, après relance auprès des abonnés, et fermeture de certains compteurs d'eau si absence de paiement, selon décision de l'élu qui accompagnera le fontainier lors cette action, en présence de l'abonné également.

Messieurs BOURILLON et LELIÈVRE évoquent l'opportunité de l'intervention d'un huissier au domicile de l'usager pour demander l'acquittement des créances d'eau potable.

Cette initiative sera soumise, préalablement à toute démarche, auprès du Centre des Finances Publiques de Montargis, chargé du recouvrement.

Monsieur LELIÈVRE fait part à l'assemblée de la modification de l'imprimé de droit d'abonnement en mentionnant les nom, prénom et date de naissance des autres personnes vivant dans le foyer, nécessaires à l'actualisation de la liste des nouveaux administrés pour chacune des Communes membres du SMAEP.

Monsieur LELIÈVRE précise par ailleurs le règlement du montant du droit d'abonnement à chaque mutation de contrat d'eau potable, applicable à compter du 13 Février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.

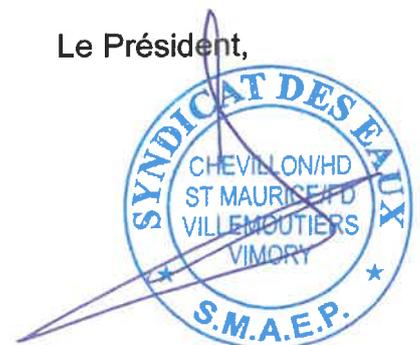
La prochaine séance est fixée au Lundi 25 Mars 2024 à 18h30.

Le Secrétaire de séance,



Christiane BURGEVIN

Le Président,



Christian BOURILLON